

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1294**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Cession, à M. Thomé, de cinq lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 131, rue Chaponnay

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 novembre 2009

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Bret), Buna, Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Vullien (pouvoir à M. Colin), Besson, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Philip), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Peytavin), Blein, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Barge, Sécheresse, Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 30 novembre 2009**Décision n° B-2009-1294**

commune (s) : Lyon 3^e

objet : **Cession, à M. Thomé, de cinq lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 131, rue Chaponnay**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par acte en date du 19 novembre 1992, la Communauté urbaine a acquis, dans le cadre de la zone d'aménagement différé (ZAD) Part-Dieu, cinq lots de copropriété appartenant aux conjoints Lasseigne dans l'immeuble situé 131, rue Chaponnay à Lyon 3^e.

Cet immeuble n'étant pas inscrit à ce jour dans un projet particulier, la Communauté urbaine pourrait, dans le cadre de l'optimisation de son patrimoine, céder ces lots de copropriété à monsieur Yannick Thomé, locataire occupant.

Il s'agit des lots n° 1, 2 et 3 à usage commercial, du lot n° 4 à usage d'habitation et du lot n° 59 à usage de cave avec les 161/1 000 des parties communes attachés à ces lots.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, monsieur Thomé a accepté d'acquiescer ces lots au prix de 125 000 €, admis par France domaine ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant la cession, à monsieur Yannick Thomé, de cinq lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 131, rue Chaponnay à Lyon 3^e.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que tous les actes à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2009 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 125 000 €, en recettes - compte 775 100 - fonction 824 - opération 1754,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 185 755,05 €, en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 213 200 - fonction 824 - opération 1754,

- moins-value réalisée : 60 755,05 €, en dépenses : compte 776 100 - fonction 01 et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2009.